

Restauration des boisements de berge

Contrat de Rivière Giffre & Risse

Mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel

COMPTE RENDU PÊCHE AUX CAS PRATIQUES

MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2012 / SM3A

Objet	Restauration des boisements de berge - Mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel des boisements de berge - Problématiques liées au transport sédimentaire excédentaire dans la vallée du Giffre																	
Date	Mercredi 19 septembre 2012																	
Lieu	Taninges (74)																	
Organisme	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords																	
Intervenants	Emmanuel RENOU - Technicien de rivière																	
Personnes présentes	<table><thead><tr><th>Nom</th><th>Fonction</th><th>Organisme</th></tr></thead><tbody><tr><td>Emmanuel RENOU</td><td>Technicien de rivière</td><td>SM3A</td></tr><tr><td>Nathalie PERRIN</td><td>Assistante de gestion</td><td>ARRA</td></tr><tr><td>Cédric BEJOT</td><td>Technicien de rivière</td><td>SMECRU</td></tr><tr><td>Philippe BESSY</td><td>Ingénieur environnement</td><td>EDF</td></tr></tbody></table>			Nom	Fonction	Organisme	Emmanuel RENOU	Technicien de rivière	SM3A	Nathalie PERRIN	Assistante de gestion	ARRA	Cédric BEJOT	Technicien de rivière	SMECRU	Philippe BESSY	Ingénieur environnement	EDF
Nom	Fonction	Organisme																
Emmanuel RENOU	Technicien de rivière	SM3A																
Nathalie PERRIN	Assistante de gestion	ARRA																
Cédric BEJOT	Technicien de rivière	SMECRU																
Philippe BESSY	Ingénieur environnement	EDF																
	Contexte initial Le bassin versant est situé sur le département de la Haute-Savoie et s'étend sur 450 kilomètres carrés. Le Giffre est le principal affluent de l'Arve. Il prend sa source dans le Cirque du bout du monde à Sixt Fer à Cheval et rejoint l'Arve à Marignier. Le Risse se jette dans le Giffre à Saint Jeoire, il prend sa source sur la station de ski d'Hirmentaz à Bellevaux. Le bassin versant du Giffre est formé de grandes entités paysagères avec sur les sommets et les hauts de versants, l'implantation des stations de ski. La plaine alluviale du Giffre comprend de grands espaces agricoles et est fortement urbanisée sur les cônes de déjection des torrents.																	

De l'autre côté se trouve la vallée du Risse, constituée de falaises avec deux tronçons de gorges encaissés. Elle rejoint le Giffre au fond de la vallée de Marignier.

L'espace alluvial de la plaine du Giffre a la particularité d'être encore bien préservée et représente presque 300 m de large.

Le Contrat de Rivière sur le territoire du Giffre associe 15 communes. Sa période d'élaboration a été assez longue puisqu'elle a duré 9 ans de 2003 à 2012. L'impératif de ce contrat était la mise en œuvre d'un programme d'aménagement, de restauration et de gestion des milieux aquatiques de façon collective et cohérente à l'échelle du bassin versant.

Depuis sa signature en février 2012, le SM3A est maître d'ouvrage sur l'ensemble du territoire pour les volets B et C du Contrat de Rivière (gestion quantitative et risques inondation, restauration des milieux aquatiques).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les communes du bassin versant ont transféré leur compétence "gestion et aménagement intégrés des eaux du bassin versant Giffre et Risse" au SM3A, sur l'ensemble du territoire. Dorénavant, les communes ne peuvent plus intervenir directement sur les milieux aquatiques.

Cependant, d'un point de vue juridique, le Maire reste responsable sur sa commune. Il partage cette responsabilité avec le Président du syndicat, gestionnaire de la totalité des cours d'eau. En cas de péril imminent ou d'urgence, seul le Maire est habilité à intervenir. Le SM3A agit après l'intervention du Maire.

Le SM3A porte donc une compétence générale de gestion et d'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Giffre. Elle comprend l'aménagement et la valorisation de la rivière et de ses berges, ainsi que l'entretien des ouvrages hydrauliques.

Restauration des boisements de berges

Afin d'optimiser la restauration des boisements de berges, un état des lieux de la végétation a été effectué de 2007 à 2009 sur 250 kilomètres de berges sur l'ensemble du territoire. Il fait apparaître des contraintes d'intervention (zones d'inaccessibilité : gorges, Natura 2000, pratique de sport en eaux vives, digues, zones de sur-inondation) et permet d'identifier les enjeux du bassin versant en matérialisant les demandes des élus et en définissant les objectifs de gestion.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Rivière Giffre & Risse, il est prévu de restaurer la ripisylve sur environ 160 km de cours d'eau. Dans cette optique, la passation d'un marché pluriannuel à bons de commande, d'un montant pouvant atteindre 1 million d'euro sur 4 ans, a eu lieu. Elle a permis le démarrage des travaux d'abattage durant l'été 2012.

Le SM3A a retenu sur appel d'offre un groupement de 6 entreprises individuelles de travaux forestiers, habituées à travailler dans la vallée du Giffre.

Tout au long de cette première année, les entreprises vont intervenir principalement pour assurer la sécurité des biens et des personnes par

l'abattage des arbres menaçants afin de limiter la formation d'embâcles sur le cours d'eau.

Ce rajeunissement des boisements ainsi que le rétablissement d'un équilibre des classes d'âges prennent part au renforcement des berges par les racines.

Sur un plan pratique, la première campagne d'abattage réalisée en 2012 a concerné un linéaire de 12 kilomètres avec la coupe systématique du bois mort ou considéré « à risque ». Les riverains ont été préalablement informés par courrier et invités à venir retirer les billots de bois laissés sur place par les agents.

Cette campagne répond dans certains cas aux demandes des communes dans le cadre de l'amélioration paysagère. Par exemple pour la commune de Sixt Fer à Cheval, il s'agit de nettoyer les berges et de remettre en état les ripisylves endommagées à la suite de la crue de juillet 2007 qui a déversé sur la commune des laves torrentielles de période de retour centennale.

Vidéo sur Youtube : <http://www.youtube.com/watch?v=713CEpKWsrQ>

Plan de gestion (dossier réglementaires)

Afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du Contrat de Rivière et plus particulièrement les plans de gestion des boisements de berge, du transport solide et des crues du bassin versant du Giffre, le SM3A est aujourd'hui titulaire d'un arrêté préfectoral. Cet acte administratif reconnaît l'Intérêt Général des plans de gestion et autorise la mise œuvre d'actions vis-à-vis du code de l'environnement et de la loi sur l'eau.

Le plan de gestion pluriannuel déposé en octobre 2010 pour 7 ans est un plan de gestion global contractualisé au titre du code de l'environnement « loi sur l'eau ». Cette procédure est très avantageuse car elle valide toutes les actions entreprises dans le cadre des plans de gestion et simplifie la lourdeur administrative habituelle qui nécessite un dossier par intervention.

Afin de répondre à toute les problématiques environnementales vis-à-vis des espèces patrimoniales, le SM3A s'est rapproché du Conservatoire de Haute-Savoie (ASTERS) ainsi que de Patrice Prunier, enseignant de l'Hépie (Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture) de Genève. Les interventions se font dorénavant en accord avec les préconisations de ces institutions pour la « destruction temporaire des milieux » et pour les actions de restauration des populations. Les « périodes travaux » sont adaptées au rythme de certaines espèces protégées.

Par ailleurs, le plan de gestion tel qu'il a été déposé permet de réaliser des curages importants (10000 m³) dans un délai très court. Par exemple, le curage de la plage de dépôt du Clévieux, pour laquelle nous dépassions les seuils de déclenchement d'une intervention, la décision de réaliser le curage de la zone a été prise en avril dernier pour un démarrage du chantier fin juin 2012.

La production sédimentaire

Cette journée a été l'occasion d'aborder la problématique du transport sédimentaire sur le bassin versant du Giffre avec un système excédentaire.

Le Giffre est l'affluent principal en transport sédimentaire sur le territoire avec une zone de production d'éboulements en amont. Chaque année, environ 80 000 à 100 000 m³ de sédiments transitent sur la rivière.

Afin de faciliter le transport sédimentaire, l'extraction est rendue obligatoire.

La granulométrie est variable avec par endroit des vagues de granulos assez épais. D'autres phénomènes tels que les crues torrentielles ou les chutes de blocs ont pu engendrer des catastrophes naturelles imprévisibles comme celle de 2007.

Retour d'expérience et cas particulier de la commune de Sixt Fer à Cheval

La commune de Sixt Fer à Cheval, sur laquelle sont situées les Gorges de la Tines, est très fréquentée par les touristes avec 250 000 visiteurs par an sur le site du Cirque du Fer à Cheval. Il y a nécessité de sécuriser ce site par le maintien d'une surveillance des cours d'eau et des interventions régulières. La commune est totalement dans un système excédentaire avec des laves torrentielles importantes et fréquentes durant cette dernière décennie.

Les gorges de la Tines situées en aval, se caractérisent par un rétrécissement du cours d'eau avec un risque accru d'engorgement lié à la circulation de troncs ou de branchages.

En plus de la nécessité d'intervenir régulièrement sur les boisements de berge pour limiter la production de bois mort, il est indispensable d'assurer la gestion des matériaux à l'entrée des gorges. En effet, en l'absence d'intervention, le stockage de matériaux serait très important. Pour cette raison, l'implantation d'une exploitation de granulats sur site permet d'extraire les excédents de matériaux à l'entrée des gorges.

On observe en amont du site et sur de nombreuses zones de la commune, les effets produits par le passage des laves torrentielles lors de la crue de 2007.



Le charriage à ce moment là de 300 000 à 400 000 m³ de blocs et de sédiments. a obligé la collectivité à réaliser des plages de dépôt en amont des zones à enjeux afin de stopper l'arrivée de nouvelles laves torrentielles.

	On notera que la plage de dépôt du Plan du Phot, en cours d'aménagement, est susceptible de stocker un volume de l'ordre de 50 000 m3. L'objectif de ces aménagements est d'une part de ramener le Giffre dans son lit initial et d'autre part de supprimer les arbres potentiellement à risque, présents sur la zone. Le nettoyage est toujours en cours.  Dignes Du fait de la compétence globale portée aujourd'hui par le SM3A, le syndicat est devenu gestionnaire des digues de protection à la place des communes propriétaires. Cette responsabilité a entraîné le lancement d'une étude pour réaliser le diagnostic de l'ensemble des digues de protection et ainsi connaître le patrimoine récupéré. La gestion des digues représentera un coût important de fonctionnement pour les années à venir, imputée au fait qu'en cas de problème, le gestionnaire portera la plus grande responsabilité.

Contacts :

Emmanuel RENOU - Technicien de rivière
Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A)
Avenue des Thézières
Tél : 04 50 47 62 04 / 06 31 13 33 65 - fax : 04 50 34 84 73
Mél : erenou@sm3a.com